

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-15-080426-03**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Vincent SUSINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; Mme Karine CHATOT ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient absents : Mme Géraldine FILIPPINI

Etaient représentés : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par André ROCCHI

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 25	Absents : 1	Représentés : 1	Votants : 26
Vote pour : 26	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 10.04.2026	Convocation : 10.04.2026			

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2024-014
RÉNOVATION DE MATS FONTE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Vu le code de la commande publique notamment ses articles relatifs à la modification des marchés en cours d'exécution (Article L2194-1 R 2194-2) ;

Vu la décision de Monsieur le Maire en date du 16 juin 2025 d'attribuer le marché de rénovation de mâts fonte d'éclairage public à l'entreprise ATI (Atelier Thermolaquage Insulaire) pour un montant initial de 67 790,00 € HT ;

Considérant qu'à la suite d'une visite contradictoire sur le terrain une légère modification quantitative s'impose. En effet, il y a deux mâts fontes supplémentaires à rénover ainsi qu'une porte de visite supplémentaire adaptée au mât à remplacer ;

Considérant l'incidence financière de l'avenant n°1 comme suit :

Montant initial du marché : 67 790,00 € HT
74 569,00 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 3 270,00 € HT
3 597,00 € TTC

+ 4,8 %

3 597,00 € TTC

+ 4,8 %

Nouveau montant du marché : 71 060,00 € HT

78 166,00 € TTC

Considérant que les délais d'exécution du marché restent inchangés.

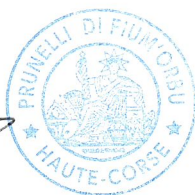
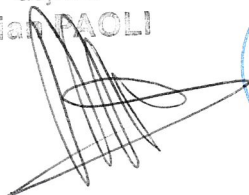
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de rénovation de mâts fonte d'éclairage public avec le titulaire, l'entreprise ATI (Siret : 323 415 414 00024) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Pour le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Christian PAOLI



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.